

Les revues du
SCOT agglomération
tourangelle

Séquence

ENVIRONNEMENT

agglomération
tourangelle

LA
BOITE
DE
L'ESPACE
URBANISTES ASSOCIÉS

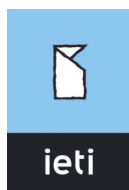


ieti

Pourquoi cette revue ?

Dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération tourangelle, des séquences thématiques ont été organisées. Sous la forme d'ateliers, de visites ou encore d'échanges divers, ces temps ont permis de croiser les regards des élus, techniciens, experts et acteurs locaux du territoire. Des groupes partenariaux ont ainsi été créés sur les thèmes de l'habitat, des mobilités, de l'environnement ou encore de l'économie.

Cette revue est dédiée à la retranscription des échanges et travaux du groupe partenarial « Environnement ».



Avec l'aide des cabinets ieti, environnementalistes et écologues, et de la boîte de l'espace, géographes et urbanistes, le syndicat mixte de l'agglomération tourangelle vous propose ce recueil d'expériences, d'analyse et de terrain !



Sommaire

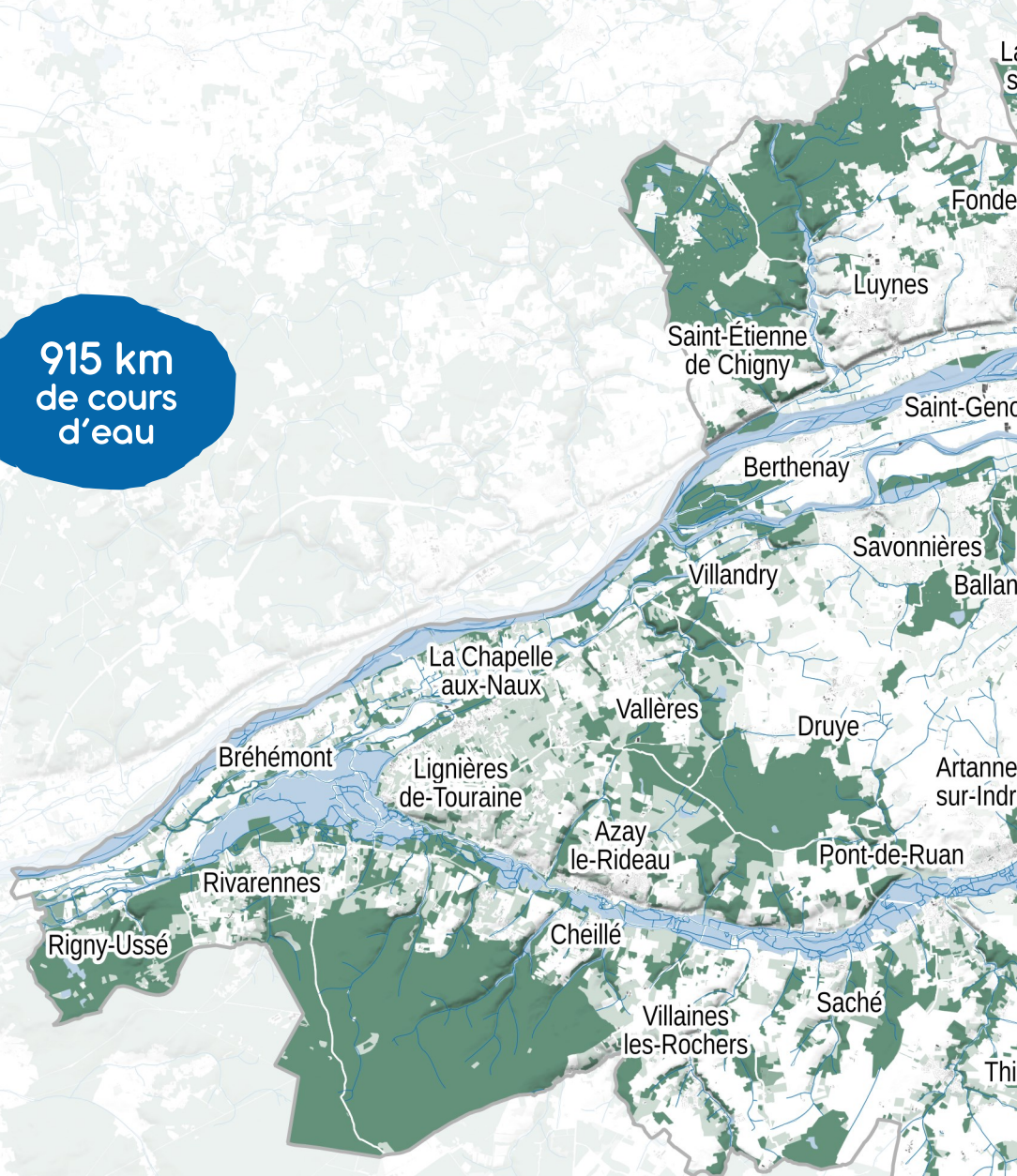
TERRITOIRE	
Le SCoT de l'agglomération tourangelle	4
CADRE	
Environnement et planification : quelle déclinaison ?	7
MÉTHODE	
La séquence environnement	10
QUIZ	
Connaissez-vous bien le territoire ?	12
ATELIER	
Se poser les bonnes questions	13
ENTRETIEN	
« Le grand débat à poser, c'est la déclinabilité des mesures »	15
SUR LE TERRAIN	
S'inspirer du déjà-là : valoriser les initiatives locales	16
DIAGNOSTIC	
Quels enjeux pour le SCoT ?	19
DÉBATS	
L'environnement dans le SCoT : trois questions en débat	22
FOCUS	
Comment mieux aménager avec les sols vivants en Touraine ?	26
ENTRETIEN	
« Le SCoT va nous aider à franchir ce changement culturel »	28
PERSPECTIVES	
L'agglomération tourangelle demain ? Un espace désirable pour les populations futures	29

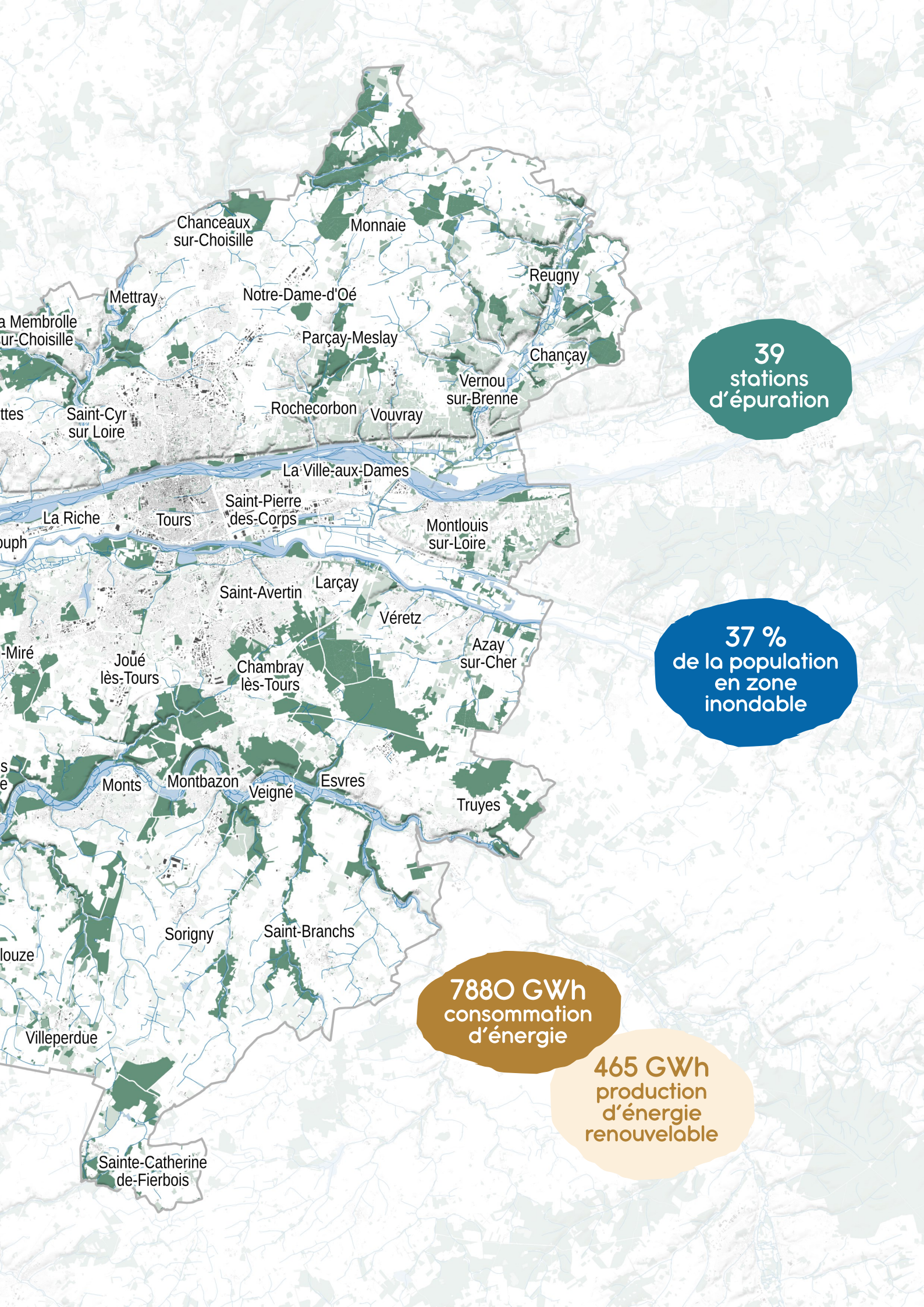
LE SCOT DE L'AGGLOMÉRATION TOURANGELLE

381 km²
de forêts

915 km
de cours
d'eau

> 5 %
de zones
humides





39
stations
d'épuration

37 %
de la population
en zone
inondable

7880 GWh
consommation
d'énergie

465 GWh
production
d'énergie
renouvelable

LE SCoT DE L'AGGLOMÉRATION TOURANGELLE

Un SCoT, ou Schéma de Cohérence Territoriale, c'est un projet de territoire qui vise une meilleure articulation des sujets et des stratégies portées par les collectivités concernées, en recherchant équilibre et complémentarité. On le dit à la fois coordinateur dans le sens où il capitalise sur les similitudes et les spécificités des territoires qui le composent et intégrateur puisqu'il « digère » les normes supérieures (législation nationale, schémas régionaux, etc.).

Un SCoT comprend notamment une vision stratégique du développement du territoire appelée PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) et une traduction opérationnelle de cette feuille de route dans ce que l'on appelle le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Ce DOO contient des règles avec lesquelles les documents tels que les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) doivent être compatibles.

En matière de documents de planification, le SCoT se situe entre le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Équilibre des Territoires) qui donne de grandes orientations à l'échelle régionale et le PLU qui va jusqu'à spécifier les règles d'urbanisme à la parcelle. Il a notamment vocation à préciser les fonctions accueillies dans les différentes parties du territoire, leur articulation et leurs conditions d'implantation.

Pourquoi réviser le SCoT ?

Compte tenu de différentes évolutions, il est apparu nécessaire de réviser le SCoT de l'Agglomération Tourangelle. En effet, le territoire même sur lequel porte le projet s'est élargi, passant de 40 communes en 2013 à 54 en 2017. De plus, les évolutions climatiques, sociodémographiques et économiques pour ne citer que celles-ci engendrent un renforcement de certaines problématiques préexistantes et l'apparition de nouvelles. Pour accompagner ces changements, des lois ont fait évoluer fond et forme des SCoT. Les SCoT « nouvelle formule », comme le sera celui de l'Agglomération Tourangelle une fois la révision achevée, sont dits modernisés.

Ainsi, plusieurs motifs ont poussé à rediscuter le projet de territoire. Le rediscuter, ce n'est pas tout remettre à plat car il y a des éléments, par exemple de diagnostic, qui n'ont pas changé et sur lesquels il s'agit de capitaliser tout en les réinterrogeant à l'aune des nouvelles problématiques. Il y a d'autres éléments qui nécessitent d'être investigués car non abordés ou sur lesquels il y a débat. Ce sont sur ces sujets ciblés que la révision du SCoT et notamment les travaux des groupes partenariaux se concentrent.

En effet, la révision du SCoT de l'Agglomération Tourangelle s'effectue dans une démarche participative de co-construction mobilisant les différentes par-

ties prenantes du projet de territoire. Les groupes partenariaux répondent à ce principe en associant élus et techniciens des collectivités locales, acteurs institutionnels, représentants du monde socio-économique et de la société civile. Ces scènes d'échange poursuivent plusieurs objectifs : conforter le diagnostic, proposer des orientations stratégiques et formuler des pistes d'action.

ENVIRONNEMENT ET PLANIFICATION : QUELLE DÉCLINAISON ?

La protection des milieux écologiques et des composantes naturelles dans le domaine de la planification passe par plusieurs étapes :

LE CADRE LÉGISLATIF

Il correspond à l'ensemble des lois et encadrements réglementaires retranscrits dans les codes.

CODE DE
L'URBA

LES DOCUMENTS DE RANG SUPÉRIEUR

Ils déclinent à grande échelle les textes législatifs : le SRADET à l'échelle régionale, le SDAGE, les SAGE... ou encore la charte du parc naturel régional !

Charte
du PNR

SDAGE

SRADET

LE SCoT !

SCoT

Il compile et intègre tous les documents supérieurs, afin de décliner localement les principes énoncés, à destination des PLU et d'autres projets ou programmes (PLH, ZAC...)

LES PLANS LOCAUX D'URBANISME

Ils énoncent des prescriptions à la parcelle, opposables aux tiers.

PLUm

PLUi

PLU

À chaque document son échelle de précision, notamment d'un point de vue cartographique ! La flèche ou l'aplatissement de couleur va se transformer progressivement en identification et protection à la parcelle.

Chaque étape est importante : un diagnostic poussé et l'affichage d'une ambition dans un SCoT, un PLU ou même un PCAET ne suffisent pas si les outils permettant sa déclinaison opérationnelle ne sont pas mis en place. À contrario, en l'absence de diagnostic fin, des prescriptions fortes seraient incohérentes...

Ainsi, le but est de proposer, à chaque échelle, des principes de protection adaptés à la réalité du terrain, tout en garantissant le respect des objectifs énoncés par les documents de rang supérieur.

Le SRADDET Centre-Val-de-Loire

Le SRADDET de la Région Centre-Val-de-Loire a été adopté par la collectivité en 2019 et approuvé par le Préfet de Région le 4 février 2020. Il fixe des objectifs à moyen et long termes sur différentes thématiques. La biodiversité est notamment une composante importante de l'aménagement du territoire avec notamment un objectif à 2030 de région à biodiversité positive : générer plus de biodiversité que celle qui peut être détruite et considérer la nature comme source de réinvention. L'ensemble des objectifs et des éléments identifiés découlent directement de la connaissance cartographiée et mise en avant dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) qui a été absorbé par le SRADDET.

Le SRADDET cartographie :

- des réservoirs de biodiversité, qui sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces ;
- des corridors écologiques, qui assurent la connexion entre les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Au-delà de la biodiversité c'est tout l'environnement qui est traité dans le SRADDET : réduction de la consommation énergétique et des déchets produits, développement de l'économie circulaire, renforcement de la qualité de l'air et réduction des émissions de GES...

La Charte du parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

La charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire. Son élaboration fait l'objet d'une concertation auprès des habitants, associations, socio-professionnels... Après avoir été soumise à enquête publique, elle est approuvée par les collectivités membres.

Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de pro-

tection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre.

Le SCoT doit être compatible avec les dispositions pertinentes de la charte.

Le SDAGE Loire Bretagne

La directive cadre sur l'eau (DCE) est une directive européenne adoptée en 2000 qui vise à établir des règles pour mettre fin à la détérioration de l'état des masses d'eau de l'Union Européenne.

Le SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) constitue le principal outil de la mise en œuvre de cette politique, à l'échelle de grands bassins hydrographiques. Il fixe notamment des objectifs.

Le territoire de l'agglomération tourangelle est situé dans le bassin versant Loire-Bretagne. Le SDAGE Loire-Bretagne a été adopté le 3 mars 2022 par le comité de bassin et approuvé par arrêté préfectoral le 18 mars 2022.

À travers de nombreuses orientations, il traite notamment de la prise en compte de la préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau mais également risques inondations, de la gestion des eaux plu-

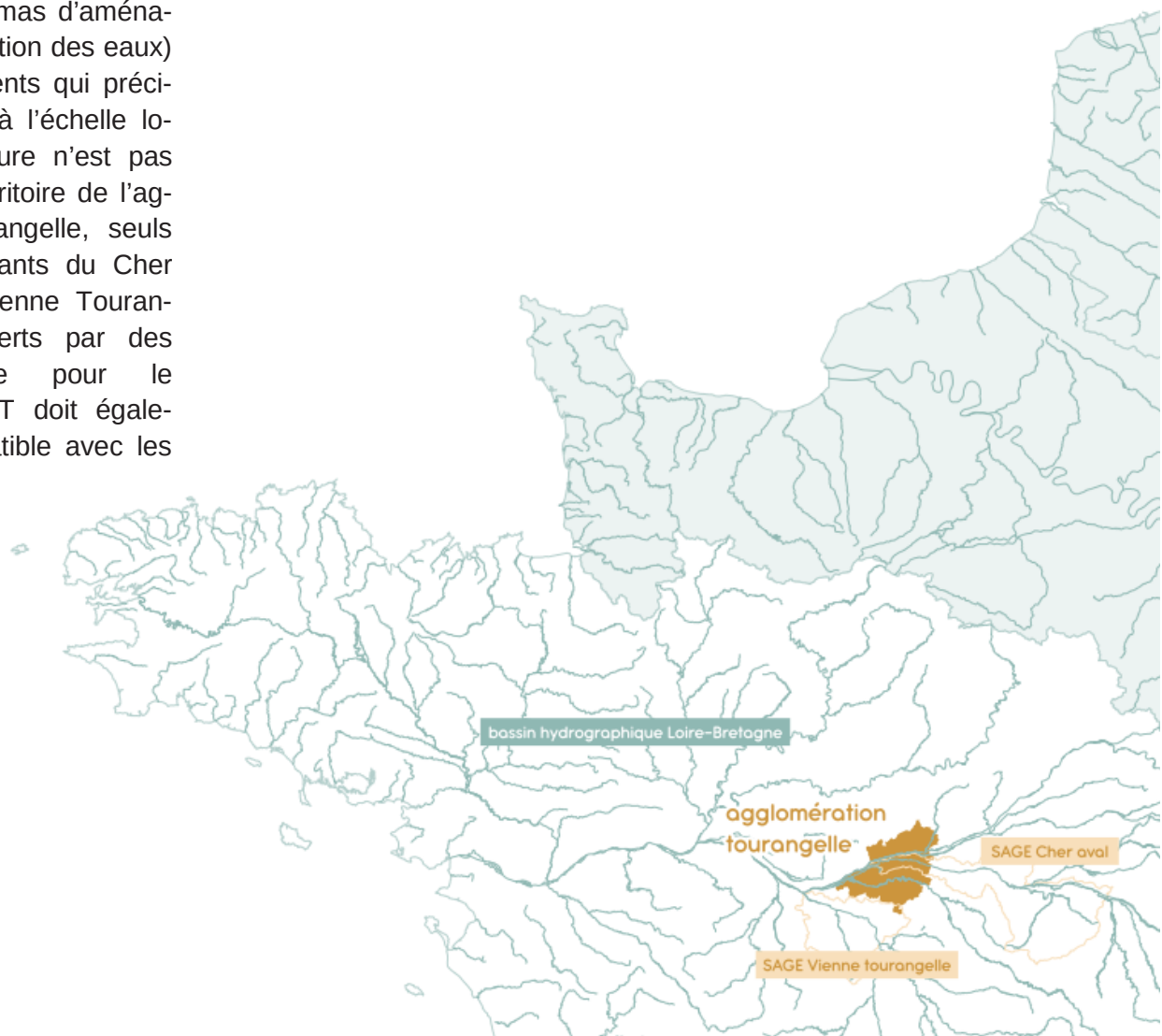
viales et de la préservation des zones humides et de leurs fonctionnalités sur le territoire.

Le SDAGE énonce des orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux avec lesquels le SCoT doit être compatible.

Ainsi, le SCoT doit contenir des outils permettant de limiter l'imperméabilisation, de protéger les zones humides...

Les SAGE

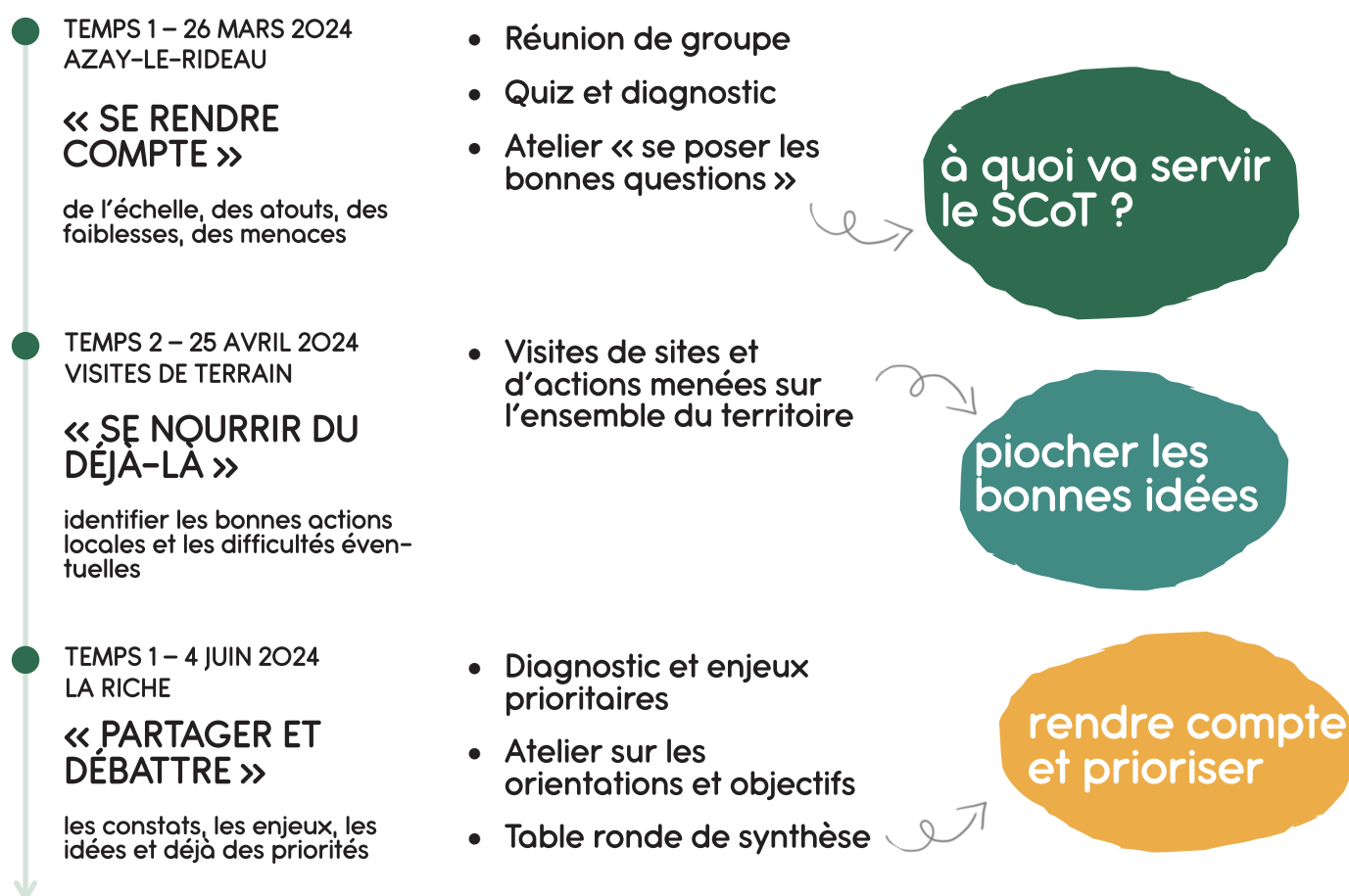
Les SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) sont des documents qui précisent le SDAGE à l'échelle locale. La couverture n'est pas totale : sur le territoire de l'agglomération tourangelle, seuls les bassins versants du Cher Aval et de la Vienne Tourangelle sont couverts par des SAGE. Comme pour le SDAGE, le SCoT doit également être compatible avec les SAGE.



LA SÉQUENCE ENVIRONNEMENT

La révision du SCoT de l'agglomération tourangelle a été l'occasion de mettre en place des groupes partenariaux sur quatre thématiques : habitat, économie, mobilités et environnement. Ces groupes, constitués d'élus et de techniciens des collectivités locales, d'acteurs institutionnels, ainsi que de représentants du monde socio-économique et de la société civile, ont permis de partager largement les éléments du diagnostic, et de commencer d'ores et déjà à tester les pistes d'actions pouvant être mis en place dans le SCoT. La séquence environnement a été animée par les bureaux d'études *la boîte de l'espace*, urbanistes, et *iet*, écologues-environnementalistes.

Les différents temps de la séquence environnement





Le groupe partenarial environnement

Élus

Christian Gatard	Président du SMAT
Marie-Annette Bergeot	Villaines-les-Rochers
Betsabée Haas	Tours
Corinne Bisson	Savonnières
Martine Bouchery	Rochecorbon
Noël Deblaise	Druye
Victorien Devallée	Vernou-sur-Brenne
Georges Drumont	La Riche
Christophe Duveaux	Monnaie
Jean-François Fleury	Savonnières
Jean-Christophe Gassot	Esvres
Francis Gérard	Joué-lès-Tours
Michel Gillot	Saint-Cyr-sur-Loire
Michel Hirtz	Luynes
Corinne Lafleure	Fondettes
Laurence Lefèvre	Saint-Pierre-des-Corps
Jacques Lemaire	Monnaie
Christophe Loyau-Tulasne	Berthenay
Laurent Raymond	Saint-Avertin
Catherine Reynaud	Tours
Cathy Savourey	Tours
Patricia Suard	Saint-Genouph
Béatrice Tillier	Montbazou
Éric Verhille	Luynes

L'équipe d'animation

Caroline Martenot	SMAT
Raphaël Sicot	SMAT
Gunevel Pedron	la boîte de l'espace
Dimitri Salmon	la boîte de l'espace
Lucile Maillard	ieti
Bénédicte Métais	ATU
Aurélien Ravier	ATU

Partenaires

Carinne Leduc	ARS Centre-Val-de-Loire
Mandy Mignon	Cavités 37
Sabine Leconte	CESER
Jean-Louis Renier	CESER
Isabelle Halloin-Bertrand	Chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire
Nathalie Ravrat	Conseil départemental d'Indre-et-Loire
Elisabeth Blesbois	Conseil de développement TMVL
Daniel Deslandes	Conseil de développement TMVL
Véronique Dutour	Conseil de développement TMVL
Nolwen Baudouin	Conservatoire d'espaces naturels CVL
Clotilde El Mazouni	DDT 37
Emmanuel Mazodier	Envirobot
Natacha Mosnier	Nouvel Espace du Cher
Virginie Sauter	Nouvel Espace du Cher
Philippe Blin	LPO
Dominique Durand	LPO
Michel Mattéi	Parc naturel régional Loire Anjou Touraine
Mathieu Veillot	SCoT Amboise Bléré Château-Renault
Brigitte Sautereau	SEPANT
Anne Tinchant	SEPANT
Anne-Marie Grange	SET
Thibault Marion	SET
Grégory Moirin	Syndicat mixte Affluents Nord Val de Loire
Marie Poirier	Syndicat d'aménagement de la vallée de l'Indre

Techniciens des collectivités

Élodie Roche-Ternoir	Touraine Est-Vallées
Marie Evrard	Touraine Vallée de l'Indre
François Barrault	Tours Métropole Val de Loire
Amandine Le Moullec	Tours Métropole Val de Loire
Aude Talon	Tours Métropole Val de Loire
Aurélien Thibault	Tours Métropole Val de Loire
Hervé Reboul	Tours Métropole Val de Loire
Emmanuelle Volte	Tours Métropole Val de Loire
Anna Norais	Commune de Fondettes
Nicolas Thionois	Ville de La Riche
Marlène Duperry	Ville de Tours
Chloé Lefebvre	Ville de Tours

CONNAISSEZ-VOUS BIEN LE TERRITOIRE ?

Le premier atelier a été l'occasion de balayer des éléments de diagnostic sur l'environnement. Les participants ont été invités à répondre à un quiz en direct, afin de tester les connaissances et les aprioris des participants en matière d'environnement, avant de leur présenter des éléments de diagnostic. Voici les questions qui ont été posées... les réponses sont disponibles p. 14 !

1 Quelle est la principale source d'eau potable du territoire ?

- A. Les eaux de surface (cours d'eau, retenues...)
- B. Les eaux souterraines

2 Quelle surface occupent les zones humides et cours d'eau sur le territoire ?

- A. < 1 %
- B. 3 %
- C. 5 %
- D. > 8 %

3 De combien a baissé le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire entre 2010 et 2020 ?

- A. 10 %
- B. 20 %
- C. 30 %
- D. 40 %

4 Combien de zones Natura 2000 et de ZNIEFF existent sur le territoire ?

- A. 3 Natura 2000 et 16 ZNIEFF
- B. 5 Natura 2000 et 32 ZNIEFF
- C. 7 Natura 2000 et 24 ZNIEFF
- D. 10 Natura 2000 et 12 ZNIEFF

5 Quel pourcentage du territoire représentait la trame verte et bleue dans le SCoT de 2013 ?

- A. 10 %
- B. 20 %
- C. 30 %
- D. 40 %

6 Le territoire est-il autonome en production d'énergie ?

- A. Oui, mais pas totalement renouvelable
- B. Oui, totalement renouvelable
- C. Non, et de très loin
- D. Non, mais de peu

réponses p. 14 !

SE POSER LES BONNES QUESTIONS

L'environnement c'est large... et un SCoT ne peut pas tout traiter ! Quels sont ses principaux leviers d'actions ? Comment énoncer des objectifs dont la déclinaison est opérationnelle ? Lors de l'atelier du 26 mars 2024, les membres du groupe partenarial « environnement » ont été invités à choisir les thématiques prioritaires selon eux, et pour chacune d'entre elles, les questions en suspens auxquelles le SCoT peut apporter une réponse. Le résultat, ici synthétisé, est révélateur des attentes en termes de connaissance, de méthodes et de déclinaison opérationnelle.

BIODIVERSITÉ ET MILIEUX

- Quelle est la finesse des trames représentées sur le SCoT ?
- Comment assurer un diagnostic exhaustif et assurer son suivi et actualisation ?
- Quel degré d'opposabilité ? Comment se fera l'articulation avec les PLU et leurs prescriptions ?
- Comment le SCoT peut prendre en compte la biodiversité dans les zones urbaines denses ?
- Le SCoT peut-il imposer des inventaires et des protections des zones humides ?

SOLS ET ESPACE

- Comment décliner de manière opérationnelle la trajectoire Zéro Artificialisation Nette dans le SCoT ?
- Comment prendre en compte la question des sols vivants ?
- Comment caractériser la valeur agronomique des sols dans le SCoT pour favoriser l'agriculture agroécologique et le développement des circuits courts ?

PAYSAGES

- Comment traiter le mitage de l'espace rural ?
- Le SCoT doit-il contenir des prescriptions spécifiques sur les entrées de ville ?
- Comment concilier les ENR et le maintien de la qualité paysagère de nos campagnes ? Comment considérer l'agri-voltaïsme ?

RISQUES

- Faut-il continuer à construire / à densifier dans les zones inondables ?
- Les zones inondables d'hier sont-elles les mêmes que celles d'aujourd'hui ?
- Les protections réglementaires sont-elles suffisantes ?
- Les dimensionnements des digues sont-ils suffisants ?
- Quelles connaissances et données en cas de grosses pluies entraînant des risques d'effondrement ?
- Le SCoT peut-il donner des prescriptions dans les zones concernées par un aléa retrait gonflement des argiles ?

RESSOURCE EN EAU

- Quel impact peut avoir le SCoT sur la protection de la ressource en eau potable, d'un point de vue quantitatif comme qualitatif ?
- Le SCoT peut-il considérer que la nappe du Céno-manien doit rester une nappe de réserve exceptionnelle ?
- Le SCoT peut-il agir sur les questions de partage de l'eau entre les différents usages ?
- Quels dispositifs pour augmenter la réutilisation des eaux de pluie et diminuer la consommation ?

SANTÉ ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Comment protéger la population de la pollution liée au trafic routier ?
- Comment diminuer les îlots de chaleur ?
- Comment s'assurer que le dérèglement climatique n'accroisse pas les inégalités sociales ?

Réponses du quiz p.12

1 Quelle est la principale source d'eau potable du territoire ?

Réponse B. La principale source d'eau potable du territoire est la nappe du Cénomanien. Cette nappe est classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) : elle fait l'objet d'un objectif de 30% de réduction des prélèvements à horizon 2027 par rapport à la période 2004-2006, du fait de l'insuffisance chronique de la ressource par rapport aux besoins. Par conséquent, les prélèvements dans la nappe alluviale sont en augmentation, bien que cette ressource de surface soit également vulnérable.

2 Quelle surface occupent les zones humides et cours d'eau sur le territoire ?

Réponse C. D'après des données à grande échelle, les zones humides et cours d'eau couvrent environ 5% de la surface du SCoT. La connaissance précise des zones humides reste peu affinée sur le territoire : le territoire n'est couvert par des SAGE que sur les bassins versants du Cher et de la Vienne, laissant une grande partie du territoire sans connaissances et directives plus précises que celles du SDAGE Loire-Bretagne.

3 De combien a baissé le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire entre 2010 et 2020 ?

Réponse C. Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles a baissé de 30%. Pour autant, la surface agricole utile n'a pas diminué ; cette baisse reflète surtout la dynamique de concentration et de grossissement des exploitations.

4 Combien de zones Natura 2000 et de ZNIEFF existent sur le territoire ?

Réponse B. Le territoire comporte 5 zones Natura 2000 et 32 ZNIEFF. Une grande partie des protections réglementaire est concentrée sur la Loire, milieu remarquable fortement protégé, ainsi que sur les principaux cours d'eau. Les autres milieux (boisements, prairies, zones humides...) sont moins l'objet de protection, malgré la grande diversité de milieux du territoire.

5 Quel pourcentage du territoire représentait la trame verte et bleue dans le SCoT de 2013 ?

Réponse D. Le socle et les réservoirs de biodiversité du SCoT en vigueur représentent 37 000 ha, soit 40% du territoire. Les réservoirs font l'objet d'une inconstructibilité dans le SCoT en vigueur, tandis que le socle doit être « pris en compte » par les PLU. La question du curseur et de la portée de la protection reste ouverte pour le nouveau SCoT.

6 Le territoire est-il autonome en production d'énergie ?

Réponse C. L'énergie produite sur le territoire de TEV représente 9% de l'énergie consommée. Ce chiffre est de 6% pour TMVL et 2% pour TVI.

« LE GRAND DÉBAT À POSER, C'EST LA DÉCLINABILITÉ DES MESURES »

3 questions à...

Dominique Durand, délégué départemental de la ligue pour la protection des oiseaux (LPO)



Quelle est votre perception du rôle du SCoT, en particulier en matière environnementale ?

Le SCoT est un outil de gestion de l'urbanisme qui est aujourd'hui trop peu pris en compte... D'une manière générale, le travail d'identification des enjeux et la définition des orientations font l'objet d'un travail de qualité conscient des problématiques locales et nationales. La traduction en revanche est beaucoup plus complexe, il y a notamment un manque d'appui et d'opposabilité des objectifs aux documents inférieurs qui déclinent de manière effective la stratégie.

Quels sont selon vous les enjeux les plus prégnants à l'échelle de l'agglomération tourangelle ?

D'une manière générale, il est nécessaire de garder de la surface naturelle, la question c'est de questionner le besoin réel d'aménagement de nouveaux sites pour protéger les espaces du mitage. Sans obérer la capacité du territoire à se déve-

lopper, il faut s'interroger sur la nécessité d'artificialiser pour répondre à ce besoin.

La désimperméabilisation des sols est également un sujet majeur, notamment sur la métropole, qui doit permettre d'améliorer qualitativement la qualité des espaces urbains et de renforcer la gestion des eaux pluviales au point de chute.

Identifiez-vous des grands débats à faire remonter ?

Le grand débat à poser, c'est la déclinaison et la mise en opérationnalité des mesures. Il est temps de passer d'un objectif politique à des actes concrets sur le territoire qui engagent réellement les parties prenantes. Il est nécessaire de produire un projet qui remet au centre la démarche Éviter Réduire Compenser (ERC) pour éviter des solutions de type « gadget » qui n'assurent pas une réelle incidence neutre sur l'environnement.

Les trames sont un outil particulièrement important pour le territoire, il faut les voir comme des richesses cachées. Ainsi, les trames ne sont pas des espaces vides, ce sont des es-

paces de sens qui doivent nous amener à questionner nos modes de faire. La déclinaison des trames nocturnes et brunes, bien que globalement intéressante, est aujourd'hui plus complexe à traiter et à valoriser dans le SCoT et doit être travaillée au niveau des PLU. Il est déjà important dans un premier temps de bien se concentrer sur la trame verte et bleue pour en faire un outil utile et efficace pour le territoire.

La gestion de l'eau est également un thème majeur pour le territoire mais également à l'échelle nationale. Aujourd'hui nous sommes dans une logique de consommation qui est incompatible avec la réduction constatée de la disponibilité de la ressource. Ainsi, il est nécessaire de viser à maîtriser la demande en eau en mettant en œuvre des dispositifs favorisant la sobriété. Il est également nécessaire que la consommation résiduelle se fasse selon une logique d'emprunt : il s'agit ainsi de prendre soin de la qualité de ce qui est rendu au milieu naturel.

S'INSPIRER DU DÉJÀ-LÀ : VALORISER LES INITIATIVES LOCALES

Le territoire de l'agglomération tourangelle regorge d'expériences qui donnent à voir ce que pourrait donner une meilleure prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire. Ces initiatives sont une ressource précieuse pour l'élaboration du SCoT : elles permettent d'identifier, sur le territoire, les atouts et les freins à leur mise en œuvre, afin que le futur SCoT propose un cadre propice à la mise en place de telles idées. De l'artisanat à l'industrie, en passant par l'habitat, l'environnement est bel et bien une notion transversale !

HABITAT TROGLODYTIQUE ET ARTISANAT – VILLAINES -LES-ROCHERS

La commune rurale de Villaines-les-Rochers (1040 hab.) est située au sud du territoire du SCoT, à l'interface avec la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne. Une des spécificités de la commune de Villaines-les-Rochers réside dans le maintien de la pratique de l'osiericulture et de l'artisanat vannier.

Cette particularité nous invite dès lors à questionner la place de l'artisanat et des pratiques agricoles au cœur du débat de l'aménagement : quelle place accorder à l'artisanat en cœur de ville, sous quelles conditions ? Quelles conditions pour une cohabitation harmonieuse entre habitat et activités ? Quelle préservation des terres nécessaires à certaines agricultures historiques ? Quelle adaptation de l'offre des logements à la diversité des profils et des situations rencontrées ?

Au-delà de cette spécificité, la commune partage un trait commun avec de nombreuses communes de la région à travers la



↑ La prévention des risques liés aux cavités passe par l'entretien de la végétation
Photo la boîte de l'espace

présence de caves et habitations troglodytiques. Au regard de l'évolution du climat et des pratiques, le SCoT doit utilement se poser un certain nombre de questionnements : quel encadrement pour faciliter le maintien en état des troglos ? quelles perspectives de mobilisation / valorisation des troglos existants ? quelle appréhension et prise en compte des risques d'effondrements et d'effondrements ?

LES ENJEUX IDENTIFIÉS

Maintien de la fonctionnalité des espaces agricoles

Renforcement de la mixité des fonctions dans une logique de cohabitation harmonieuse

Évolution du patrimoine bâti spécifique

Prise en compte des risques dans les espaces de développement et dans le tissu existant

STATION HYDROGÈNE – SORIGNY

La commune de Sorigny, sur le site d'ISOPARC, accueille une station de recharge à hydrogène.

Ce projet s'inscrit dans un partenariat plus large à l'échelle de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre, en lien avec le CEA du Ripault à Monts, de territoire test du développement de l'hydrogène : vélo à hydrogène disponibles à Bréhémont, ou encore camions-poubelle à hydrogène.

Le développement d'une telle infrastructure constitue l'un des leviers de la décarbonation de la mobilité du territoire en proposant une énergie renouvelable, moins émissive. Actuellement encore en test, l'utilisation

de l'hydrogène pour la mobilité nécessite d'anticiper la place que l'on souhaite lui offrir dans la mobilité de demain, notamment au regard des freins existants aujourd'hui : nécessité d'une déclaration ICPE (autorisation), coûts associés aux véhicules à hydrogène, capacité de production d'hydrogène...

Le SCoT doit ainsi utilement associer cette réflexion avec celle des évolutions de pratiques de la mobilité : quelle organisation territoriale pour réduire les besoins de déplacements ? quels leviers pour favoriser le report modal vers les modes actifs permettant d'assurer la sobriété des déplacements ? quelles possibilités offrir pour le stockage de l'énergie en milieu dense ou en milieu non bâti ?



↑ Station de recharge pour véhicules à hydrogène — Photo la boîte de l'espace

LES ENJEUX IDENTIFIÉS

Décarbonation de la mobilité : réduction des besoins de déplacements, développement des modes actifs

Renforcement des alternatives à la voiture individuelle : intermodalité, covoiturage

PLATEFORME COVALI – TRUYES

Implantée à Truyes depuis 2020, la plateforme COVALI propose une activité de valorisation de matériaux issus de travaux du BTP et des aménagements paysagers. Celle-ci propose ainsi d'accepter la quasi-totalité des déchets issus des projets d'aménagements et d'assurer leur valorisation pour réemploi dans une logique d'économie circulaire.

Cette activité permet d'adresser un angle important du bâtiment et de l'aménagement : la production de déchets. En France, d'après la Fédération Française du Bâtiment ce sont plus de 46 millions de tonnes de déchets par an attribuables au secteur du BTP dont plus de 85% provient des travaux de déconstruction – réhabilitation.

Dans le contexte du zéro artificialisation nette (ZAN), qui va encourager davantage encore les travaux de déconstruction–



↑ Plateforme Covali — Photo la boîte de l'espace

réhabilitation, et de la nécessaire réduction des émissions de GES et de la consommation énergétique, il est nécessaire d'avoir une meilleure maîtrise des déchets d'aménagements et leur valorisation constitue un levier important d'action.

Si historiquement la Touraine a peu exploité les filières de réemploi (du fait de la présence de carrières), il est aujourd'hui intéressant de développer l'économie circulaire et d'accompagner aussi bien le développement des infrastructures de valorisation que l'évolution des pratiques en matière

d'aménagement (préservation de l'existant et des sols en place, utilisation de matériaux issus de valorisation).

LES ENJEUX IDENTIFIÉS

Renforcement des politiques de sobriété en matière des aménagements

Développement d'une logique d'économie circulaire

Intégration dans le développement économique des industries liées à la valorisation

HABITAT ET RÉSILIENCE – SAINT-PIERRE-DES-CORPS

La ville de Saint-Pierre-des-Corps est située en totalité en zone inondable, sa protection vis-à-vis des crues étant assurée par une digue qui aggrave le risque en cas de rupture de cette dernière. Des exemples de l'adaptation vis-à-vis de ce risque inondation sont perceptibles à travers la conception du bâti ancien (surélévation des premiers niveaux) mais également à travers des opérations phares : Nouvel'R, opération Chemetov, Villas Curie, ZAC Grand Cour...

Ces différentes opérations interrogent un nouvel rapport à l'eau et à l'inondation : quel rapport entretenons-nous avec la mémoire du risque ? Quelle place l'eau a-t-elle dans la

ville ? Quel rôle joue l'aménagement du territoire dans la résilience ?

↓ Donner à voir le niveau des plus hautes eaux connues dans l'espace urbain
Architecte : Alexandre Chemetoff
Photo IETI



↑ Cour d'école renaturée — Photo IETI

Les enjeux identifiés

Développement de pratiques urbanistiques favorables à la résilience face au risque

Prise en compte de l'évolution de la vulnérabilité du territoire au regard du dérèglement climatique

↓ Nouvel'R — Architecte : Alain Gourdon — Photo IETI



QUELS ENJEUX POUR LE SCoT ?

L'atelier 2 de la séquence a permis de poser d'une part les données du territoire et d'autre part les enjeux et ambitions que le territoire souhaite porter dans le futur. Trois thématiques, trois questions clés auprès des acteurs du groupe partenarial pour appréhender la réponse de l'agglomération tourangelles aux défis de demain.

DES PROTECTIONS CONCENTRÉES SUR LES ESPACES EMBLÉMATIQUES

La trame verte et bleue du SCoT de l'agglomération tourangelles est diversifiée, ce qui lui confère une richesse écologique favorable à la biodiversité et à la qualité du territoire. En effet, les milieux variés (boisements, prairies, cours d'eau, zones humides) contribuent aussi bien à l'intérêt pour la biodiversité qu'au paysage. L'intérêt du territoire est reconnu à l'échelle européenne, nationale et régionale avec de nombreux périmètres

de protection qui valorisent surtout le linéaire de la Loire et du Cher. La « nature ordinaire » est moins bien appréhendée et sa protection passe davantage par les documents d'urbanisme. Il est d'autant plus nécessaire de s'emparer de cette notion de protection de la biodiversité que celle-ci est menacée par des pressions anthropiques (artificialisation, pollutions etc..) et climatiques (baisse des débits, sécheresses etc...).

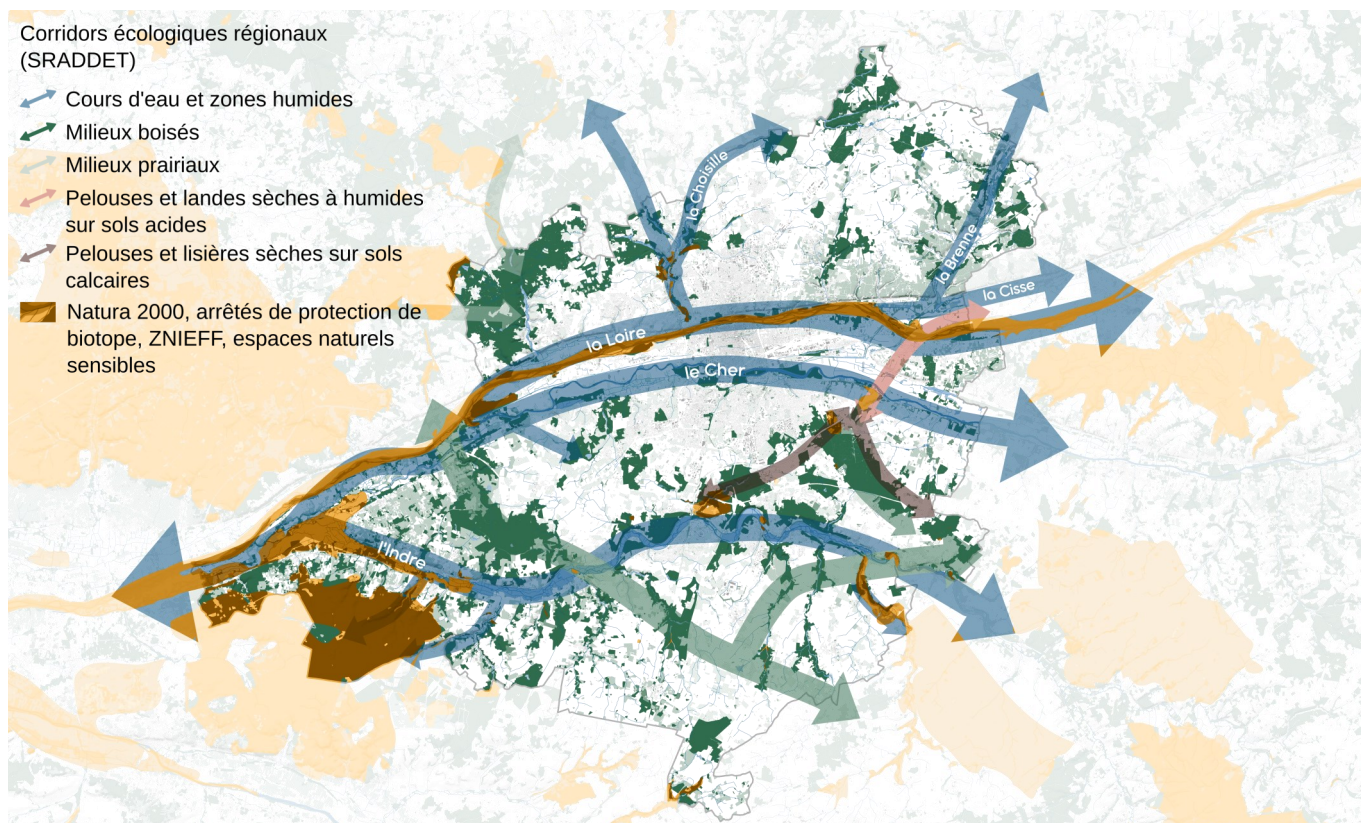
LES ENJEUX IDENTIFIÉS

Maintien de la diversité des milieux et de la fonctionnalité écologique du territoire

Renforcement de la place donnée à la nature dite ordinaire

Anticipation des problématiques liées aux pressions anthropique et climatique

↓ Éléments de continuité écologique contenus dans le SRADDET Centre-Val-de-Loire - Réalisation la boîte de l'espace



UNE VOLONTÉ D'ALLER PLUS LOIN DANS LA CONNAISSANCE DES SOLS

À l'échelle du territoire du SCoT, le sol et le sous-sol présentent des caractéristiques hétéroclites : le cœur métropolitain présente peu de sols « naturels » tandis que le territoire de TVI présente une majorité de sols « naturels ». Ces profils sont liés à des typologies d'urbanisation très différentes qui font évoluer le profil du territoire.

La connaissance du sol reste néanmoins souvent envisagée sous le prisme de l'agriculture, au regard du potentiel agronomique et, si le fait de maintenir un sol en bon état est souhaité de la part de tous les acteurs, les terres en milieu urbain sont généralement un angle mort de

la connaissance.

Par ailleurs, au-delà de la fonctionnalité des sols, la question première reste celle de la consommation d'espace : la moindre qualité d'un sol ne constitue pas un prétexte pour l'urbaniser ! La préservation des terres agricoles, la nécessité de préservation et de renforcement des centralités, la nécessaire montée en puissance des mobilités douces... sont autant de facteurs qui invitent à lutter contre l'étalement urbain.

La question des sols s'étudie également à une échelle plus locale, celle du projet d'aménagement et de l'espace public. Les problématiques de gestion

des eaux pluviales, de nature en ville, d'îlots de chaleur urbains... trouvent également leur solution dans une meilleure prise en compte de la valeur des sols.

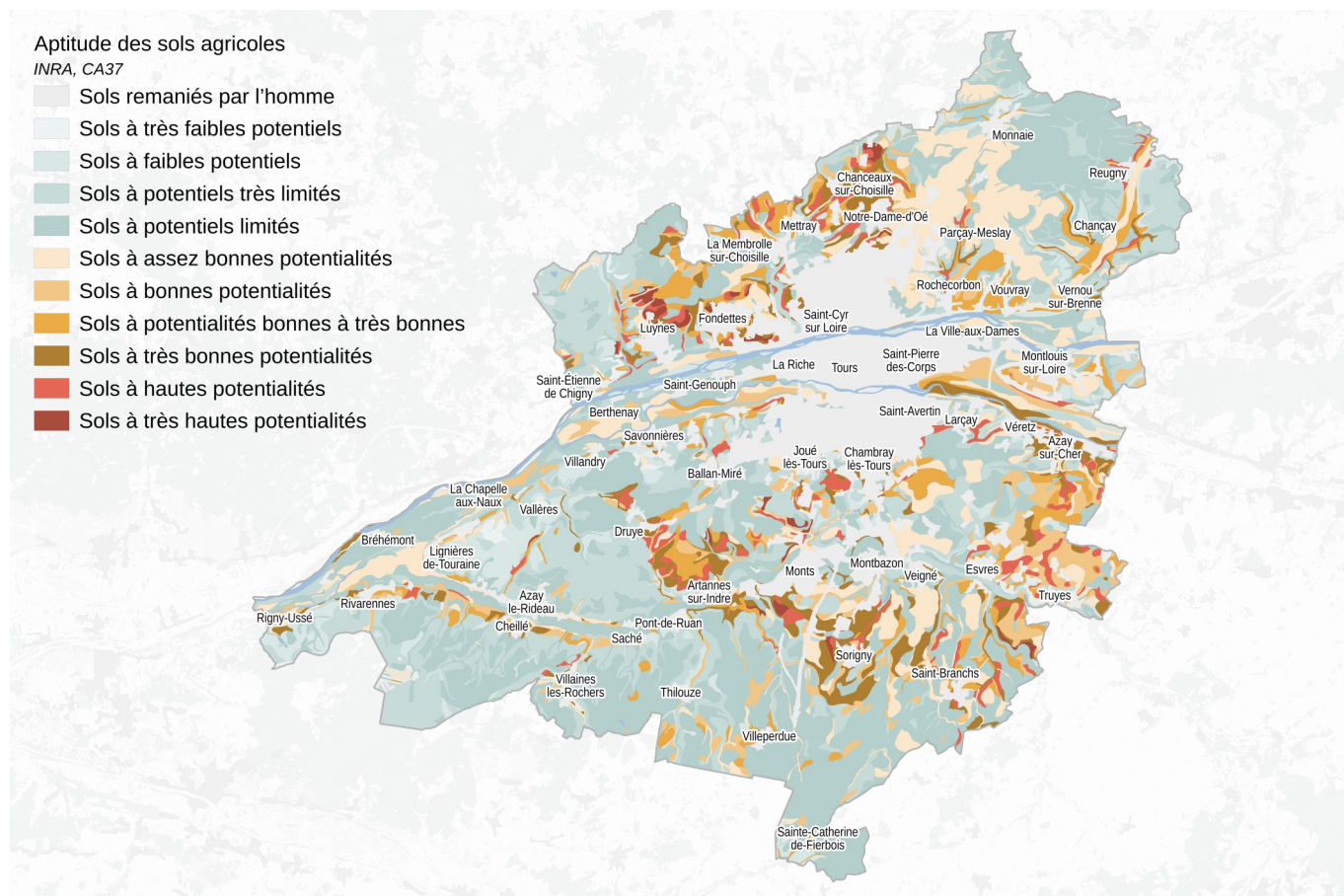
LES ENJEUX IDENTIFIÉS

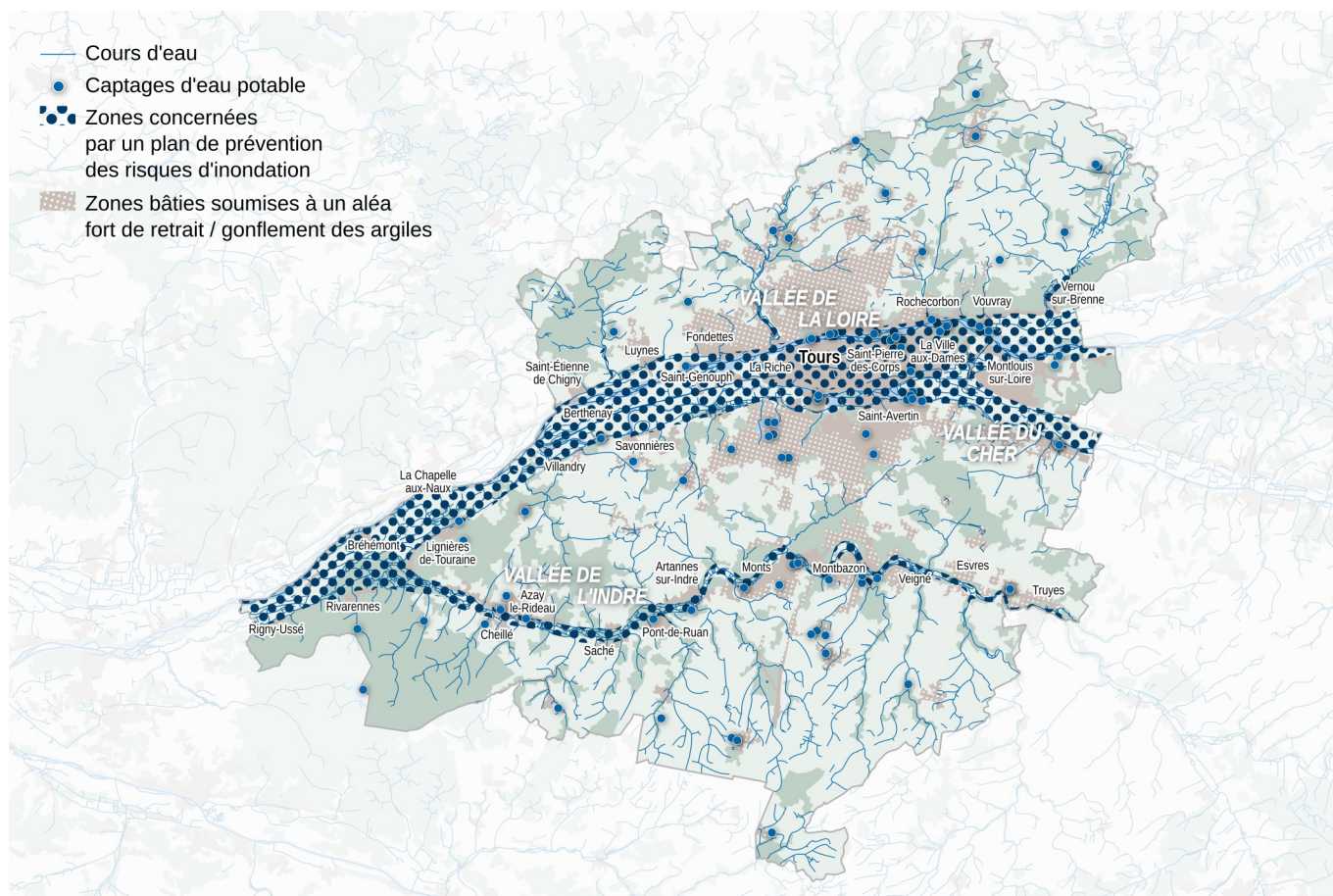
Maintien de la diversité des milieux et de la fonctionnalité écologique du territoire

Renforcement de la place donnée à la nature dite ordinaire

Anticipation des problématiques liées aux pressions anthropique et climatique

↓ Potentiel agronomique des sols (INRA, CA37) — Réalisation la boîte de l'espace





† Zones concernées par un plan de prévention des risques d'inondation — Réalisation la boîte de l'espace

UNE RESSOURCE EN EAU POTABLE MENACÉE, UN RISQUE D'INONDATION FORT

Sur le territoire, la question de l'eau se présente sous différentes formes : biodiversité, risque, ressource et se traduit comme une « limite physique » du territoire.

En tant que ressource et « limite physique » du territoire la question de l'eau sous le prisme de l'eau potable et de la gestion de l'assainissement présente plusieurs points d'attention. Ainsi, si le territoire fait de nombreux efforts pour réduire la pression sur la nappe du Cénomaniens (obligation du SDAGE) et dispose d'un certain nombre de ressources variées, celles-ci sont fortement impactées par les sécheresses (eau de Loire ou du Cher), ce qui

peut restreindre les quantités effectivement disponibles.

Du point de vue de la gestion de l'assainissement, la capacité d'épuration du territoire est globalement assurée avec néanmoins quelques problématiques ponctuelles relevées sur certaines stations. Il est à noter que la STEP de La Grange David à La Riche concentre une grande part des volumes à traiter, ce qui peut constituer une fragilité pour le territoire.

Enfin, l'eau constitue également une source d'aléa sur le territoire avec des phénomènes de submersion, ruissellement, etc... impactant de manière très différenciée le territoire.

LES ENJEUX IDENTIFIÉS

Adaptation des choix de développement

Poursuite de la réduction de la pression sur la nappe du Cénomaniens

Préservation qualitative et quantitative de la ressource

Constitution d'une stratégie de solidarité territoriale vis-à-vis des phénomènes d'inondation

Mise en œuvre d'une logique globale de gestion durable des eaux pluviales

L'ENVIRONNEMENT DANS LE SCoT : TROIS QUESTIONS EN DÉBAT

Les grands enjeux environnementaux font aujourd'hui l'objet d'un consensus clair. Cependant, leur déclinaison concrète à l'échelle locale fait toujours l'objet de débats, illustrant la difficulté de mener des arbitrages face à la réalité du terrain. Comment décliner concrètement l'ambition environnementale du SCoT, pour établir des principes qui soient à la hauteur des enjeux environnementaux et garantissent l'équilibre entre la satisfaction des besoins du territoire et la préservation du socle environnemental ?

Le 4 juin 2024, les participants du second atelier de la séquence Environnement ont pu travailler sur une série de questions. Celles-ci ont été issues des échanges ayant eu lieu lors du premier temps de la séquence.

Parmi elles, trois questions en débat, sur la portée que devrait donner le SCoT à certains principes : la protection réglementaire des réservoirs et corridors

de biodiversité, la prise en compte de la qualité des sols dans le choix des secteurs à urbaniser, ainsi que la capacité d'accueil en eau potable. La table ronde conclusive a permis aux participants de chaque groupe de rendre compte des débats soulevés par chacun de ces sujets. Des débats retranscrits en direct sous forme de facilitation graphique, ici restituée.



LES QUESTIONS DÉBATTUES

● EAU

Faut-il restreindre l'accueil démographique du fait de la limitation de la ressource en eau potable ?

Faut-il demander la réalisation de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales ?

Doit-on identifier des « espaces de réduction de l'empreinte urbaine » dans le val inondable ?

Faut-il demander une protection stricte des éléments limitant le ruissellement (notamment des haies et talus) ?

Doit-on flécher la relocalisation de fonctions stratégiques vulnérables face au risque d'inondation ?

● TRAMES ET BIODIVERSITÉ

Faut-il inscrire une cartographie protectrice des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques ?

Faut-il autoriser des infrastructures routières coupant des corridors écologiques ?

Faut-il autoriser la compensation environnementale ?

Faut-il identifier des zones protégées destinées à élargir des noyaux et restaurer des continuités ?

Faut-il inscrire une trame noire ayant pour effet de limiter la constructibilité ?

● SOLS ET ESPACE

Faut-il prendre en compte la qualité des sols dans le choix des zones à urbaniser ?

Faut-il protéger les zones agricoles à fort potentiel agronomique ?

Faut-il inscrire des secteurs de renaturation (ou donner une méthodologie pour l'identification de ceux-ci) ?

Faut-il réserver la consommation d'espace à des activités nuisantes et volumineuses (industrie) et ne pas permettre de consommation pour d'autres activités (commerce, services) ?

Faut-il autoriser des zones à urbaniser sur des espaces en perte d'attractivité ?

EAU

FAUT-IL RESTREINDRE
L'ACCUEIL DÉMOGRAPHIQUE
DU FAIT DE LA LIMITATION
DE LA RESSOURCE EN EAU



OUI ET NON

il faut

ANTICIPER

↳ RÉSEAUX
ÉTANCHES

↳ RÉCUPÉRATION



TRAVAILLER
SUR LA GESTION
DU CYCLE
DE L'EAU



LIMITER
SELON LES
ESPACES
L'ACCUEIL



CHANGER
LES USAGES
ET
LES MODES DE VIE

ACCUEIL 
DÉMOGRAPHIQUE

=
EQUILIBRE À
RÉFLÉCHIR
À L'ÉCHELLE
DU SCOT
ET
DU 37

ENTREPRISES

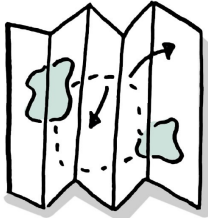


↓
CHOIX DES
ACTIVITÉS
EN
FONCTION DE
LA CONSOMMATION



⚠ VIGILANCE
AUX INÉGALITÉS
SOCIALES

TRAMES

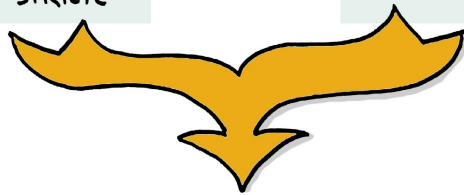
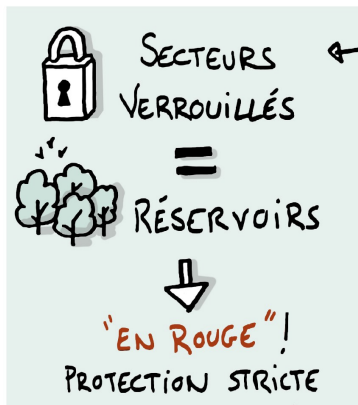


FAUT-IL INSCRIRE UNE
CARTOGRAPHIE PROTECTRICE
DES NOYAUX ET CORRIDORS
DE BIODIVERSITÉ ?



OUI

mais
il faut distinguer



CARTE

=
AIDE À LA
DÉCISION



CADRE POUR
LES PLU

ET LES CORRIDORS ?



ACTIFS

POUR
LA BIODIVERSITÉ
DONC
À PROTÉGER

Les débats ont été différents selon les questions, mais ont toujours révélé un besoin de clarté : à travers des éléments de définition, des études, des méthodes et une articulation claire entre les différents documents. Les avis sont partagés, entre une vision « stricte », qui viserait à appliquer des principes forts mais simples dans leur écriture, et une vision plus « souple », qui laisse ouvert des possibilités plus larges mais qui nécessite de déterminer des critères techniques qui restent soumis à interprétation.

La réponse des différents acteurs du groupe partenarial va globalement dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'environnement dans le nouveau SCOT, mais le curseur reste à trancher politiquement. La question de la capacité d'accueil en eau potable est révélatrice de l'ensemble des débats techniques qui se présentent : malgré un consensus sur la nécessité de diminuer les prélèvements face à une ressource qui baisse, est-on capable de quantifier une capacité en terme d'accueil de population, face aux aléas climatiques d'une part, mais aussi aux progrès à réaliser du côté de la consommation ?

SOLS

FAUT-IL PRENDRE EN COMPTE
LA QUALITÉ DES SOLS
DANS LE CHOIX
DES ZONES À URBANISER ?

OUI

il faut faire
des ETUDES



ET
fixer des CRITÈRES

POTENTIEL
AGRONOMIQUE

⚠ PRAIRIE =
RÔLE POUR
L'AGRICULTURE

MULTIFONCTION
DES SOLS

💧 EAU

🌿 BIODIVERSITÉ

🌱 ZONES HUMIDES
à forte
fonctionnalité

RISQUES



INONDATION

ET LES BATIMENTS
AGRICOLÉS ?

ET LA PRODUCTION
PHOTOVOLTAÏQUE ?



À VOIR AU CAS PAR CAS

COMMENT MIEUX AMÉNAGER AVEC LES SOLS VIVANTS EN TOURAINE ?

Cette question était la problématique transversale d'une démarche d'Atelier des territoires qui s'est déroulée en 2022 dans l'agglomération tourangelles, réunissant un grand nombre d'acteurs de l'agglomération tourangelles au cours de différentes séquences de travail. Cette démarche a permis la production d'un Référentiel partagé, accessible en ligne sur le site de l'ATU.

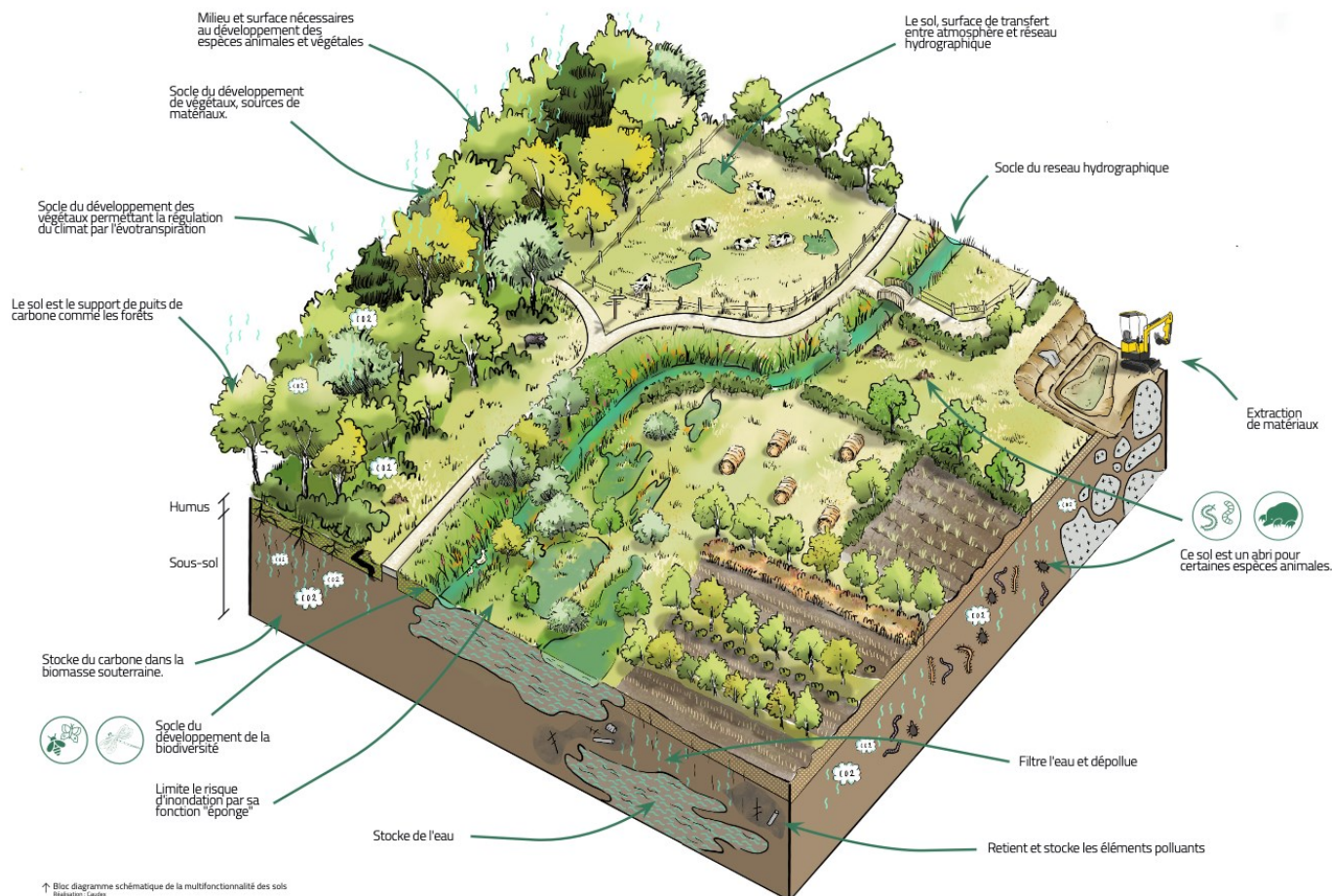
En quelques années, la question des sols est devenue incontournable dans le champ de l'urbanisme, de l'aménagement, du paysage et bientôt en pratique avec eux, ceux de l'architecture, du bâtiment et des travaux publics. Le sol qui était, par nature, la base du monde agricole, de ses mé-

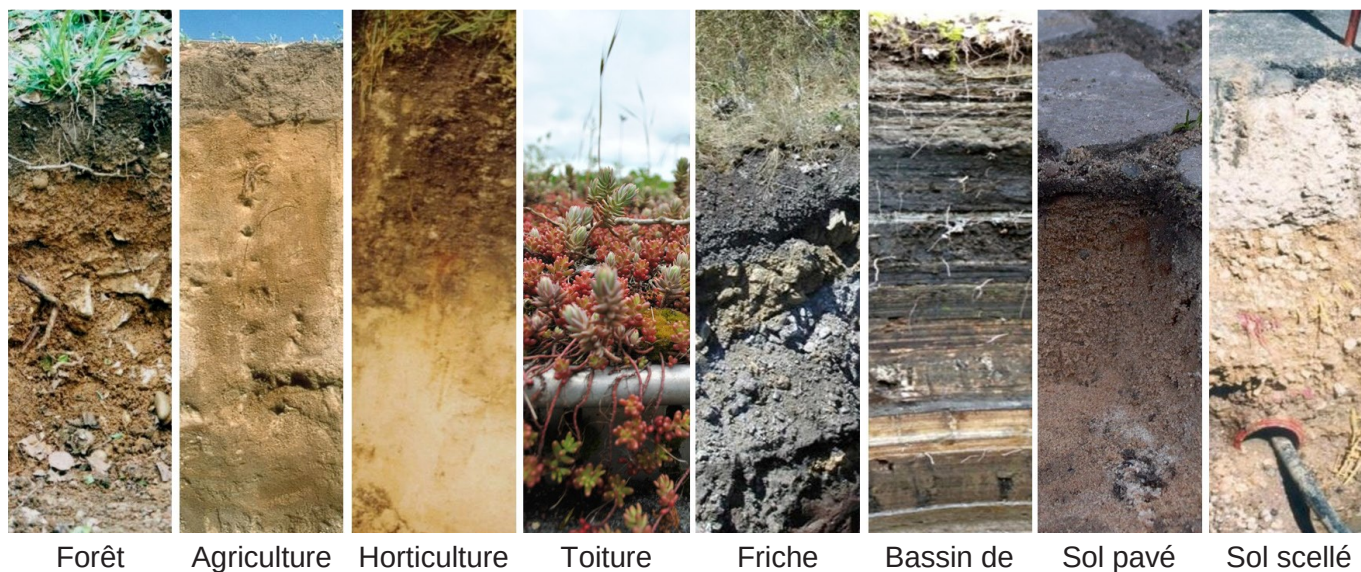
tiers, de ses savoirs, de son économie, a été reconnu comme aussi fondamental pour le monde urbain et la production de la ville.

Dans l'épaisseur des sols : la vie ! Tous les sujets de transition, que les professionnels de la ville et de l'urbain ont commencé à croiser dans une nou-

velle façon de concevoir les territoires habités, ramènent aux sols : l'eau, la biodiversité, l'adaptation et l'atténuation face au réchauffement climatique, la captation carbone, le progrès de l'autonomie alimentaire, le métabolisme et son économie circulaire...

↓ Les nombreuses fonctionnalités des sols — Réalisation Caudex





† La très grande variété des sols — Source : Geoffroy Séré

La démarche d'atelier des territoires a permis de coconstruire cinq dispositifs d'action pour mieux prendre en compte les sols dans l'aménagement en Touraine :

- Le principe d'une **plateforme de terre pour l'agglomération tourangelle**, pour ne plus voir la terre comme un déchet mais bien comme une ressource à valoriser ;
- La mise en place d'un processus pour **mieux concevoir et conduire les grands projets avec les sols vivants**, dans le temps long et avec l'ensemble de la chaîne des acteurs de l'aménagement ;
- L'installation d'une gouvernance pour **réparer les sites d'activités économiques et commerciales**, travaillée aujourd'hui par l'ATU dans le cadre du plan national de

transformation des zones commerciales ;

- La **création d'une « École des sols pour tous »** pour partager une culture commune des sols vivants, dont les réflexions et la structuration sont aujourd'hui poursuivies par le POLAU ;
- **L'inscription des sols vivants au cœur des démarches de planifica-**

tion territoriale, ambition qui s'est traduite par la mise en place d'une recherche-action avec la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU) et **qui placera le sujet des sols vivants au cœur des travaux du SCoT de l'agglomération tourangelle**.

Pour en savoir plus

L'accès au référentiel complet de 86 pages sur le site de l'ATU : <http://sols-vivants.atu37.org>

Un article de la revue Diagonal qui présente la démarche tourangelle : <https://diagonal.hypotheses.org/12591>

La présentation du projet POPSU sur les sols avec Tours Métropole : <https://popsu.archi.fr/projet/tours-metropole-val-de-loire>

Un article de Sacha Czertok et Jules Peter-Jan de la coopérative Acadie dans la revue Sur-Mesure, qui revient sur les enseignements de la démarche pour les politiques territoriales : <https://www.revuesurmesure.fr/contributions/sols-et-politiques-territoriales-ecologiques>

« LE SCoT VA NOUS AIDER À FRANCHIR CE CHANGEMENT CULTUREL »

3 questions à...

Marie-Annette Bergeot,
maire de Villaines-les-
Rochers et 4^e vice-
présidente du syndicat
mixte de l'agglomération
tourangelle

Quelle est votre perception du rôle du SCoT, en particulier en matière environnementale ?

Ce document répond au besoin d'avoir d'une vision partagée de l'avenir du territoire ainsi qu'un cadre et des objectifs communs, en gardant une attention particulière aux besoins de chacune des communes. C'est particulièrement important en ce qui concerne les enjeux environnementaux, et les sujets ne manquent pas ! Le SCoT va également participer à nous aider à franchir ce changement culturel qu'est la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette, qui va impacter toutes nos communes et qu'il faut accompagner du mieux possible.

Quels sont selon vous les enjeux les plus prégnants à l'échelle de l'agglomération tourangelle ?

Cette échelle de réflexion me semble être la bonne pour un certain nombre de sujets. Si l'on prend l'agriculture et les circuits d'approvisionnements, comment faire plus de lien dans



↑ Coopérative Vannerie de Villaines — Photo la boîte de l'espace

les circuits alimentaires au sein du territoire de l'agglomération ? Autrement dit, comment créer cette cohérence locale sur l'agriculture ? L'eau me semble également être un sujet majeur, sous tous les aspects. De la sécurisation des approvisionnements, à la désimperméabilisation des sols pour favoriser l'infiltration, en passant par l'amélioration du cycle de l'eau, la limitation du ruissellement, la pollution des nappes... Ces sujets doivent être des aspects majeurs du SCoT, surtout si l'on se place dans une vision prospective de l'évolution future de l'agglomération tourangelle.

Vu de votre commune, Villaines-les-Rochers, quels enjeux particuliers souhaitez-vous partager au reste du SCoT ?

Les questions économiques et commerciales ne doivent pas être traitées uniquement sous l'angle de la « zone ». Il faut affirmer dans le SCoT une économie du quotidien, celle des centres-bourgs et centres-villes. Et cela ne concerne pas seulement les commerces et services : certaines activités artisanales peuvent très bien trouver leur place en centralité, que cela concerne des activités utiles aux habitants au quotidien, ou bien des savoir-faire spécifiques et valorisants, dans une logique touristique... Il n'y a pas toujours besoin d'une zone artisanale dédiée en sortie de bourg ! Cela peut impacter les règles d'urbanisme, sur les destinations autorisées, l'évolution de l'existant... d'où l'intérêt d'anticiper cela dans le SCoT.

L'AGGLOMÉRATION TOURANGELLE DEMAIN ? UN ESPACE DÉSIRABLE POUR LES POPULATIONS FUTURES

L'environnement, c'est le socle sur lequel doit se construire le projet de territoire de l'agglomération tourangelle. Dans un contexte réglementaire de plus en plus ambitieux (Zéro Artificialisation Nette, Zéro Émission Nette...) et un contexte physique de plus en plus complexe (dérèglement climatique, perte de biodiversité...), il est absolument primordial que l'environnement retrouve une place de choix dans les orientations et les choix politiques établis en matière d'aménagement du territoire.

Prendre en considération l'environnement, c'est s'inscrire dans la réalité du territoire, de ses capacités et de ses limites, afin d'agir de manière à préserver la qualité de vie de l'ensemble des êtres vivants de l'agglomération tourangelle maintenant et dans le futur.

Ainsi :

- Prendre en compte la préservation des espaces naturels et continuités écologiques, c'est garantir la présence d'espèces sur le territoire à horizon 2050 ;
- Assurer une désimperméabilisation des sols et une gestion au point de chute des eaux pluviales, c'est limiter les phénomènes de ruissellement et favoriser une meilleure recharge des nappes phréatiques ;
- Limiter les besoins en eau potable des habitants, c'est s'assurer que tous les occupants du territoire auront une eau de qualité en quantité suffisante...

En somme, préserver l'environnement, en effectuant des choix d'aménagement conscients et éclairés, c'est garantir que l'agglomération tourangelle soit toujours un espace désirable pour les populations futures.

Révision du SCoT de l'agglomération tourangelle — Revue de la séquence environnement — Octobre 2024

Rédaction : la boîte de l'espace, ieti, acadie

Mise en page : la boîte de l'espace



Syndicat mixte de
l'agglomération tourangelle
60 avenue Marcel Dassault
37000 Tours
02 47 80 11 68
contact@scot-agglotours.fr